

LES CONDITIONS DE GARANTIE

AD MEGATEC BVBA (ADM) garantie tous ses clients sur les profilés de châssis/couleur/couleur du film pour une durée de **10 ans**, la stabilité de la couleur et la résistance chimique des profilés livrés sous les conditions suivantes :

Les profilés de châssis en PVC en couleur blanc dans la masse ou Blanc Crème ;

Stabilité des couleurs :

Testé selon DIN EN 513 la superficie des profilés lors d'un usage normal par rapport à un nouveau profilé ne montre pas d'anomalies que gradation 3 du niveau de gris selon ISO 105 A03 et contribue de ce fait aux normes du RAL GZ 716. Cette garantie s'applique pour un rayonnement solaire d'un maximum de 1860kWh/m² par année pour une hauteur jusqu'à 2000m au-dessus NN et d'un rayonnement solaire de 1400kWh/m² par année à partir d'une hauteur de 2000 m au-dessus NN.

Résistance chimique :

Les profilés sont insensibles pour l'éthanol, 10% vol. ammoniac, 10% vol. chlorure de sodium, aussi bien que 10-35% vol. d'acide chlorhydrique, les produits d'entretien non abrasifs et d'agents nettoyants non dissolvants.

Les profilés de châssis laminé avec un film Schüco en PVC

Stabilité des couleurs :

Après des tests selon DIN EN 513 les surfaces des profilés ne montrent pas d'anomalies lors d'un usage normal par rapport à un nouveau profilé que gradation 3 du niveau gris selon ISO 105-A03 et contribue de ce fait aux normes du RAL-GZ 716.

Résistance chimique :

Les profilés laminés avec un film sont insensibles pour les essences aliphatiques comme le white-spirit et aussi bien contre des d'agents nettoyants non abrasifs et non dissolvants.

AD MEGATEC BVBA (ADM) garantit ses clients sur l'ensemble des systèmes de fenêtres :

10 ans de garantie sur la résistance à la déformation et qualité dans la mesure ou les critères ne sont pas dépassés

Vitrage :

10 ans de garantie à partir de la date de fabrication.

Bris de verre/ cassure thermique

pas de garantie.

Condensation :

seulement en garantie pour la condensation dans le vitrage.

Fautes de fabrication

Lors d'une vérification concernant les défauts dans les vitrages le degré de transparence est décisif ce qui veut dire que l'observation de l'arrière-plan et non de l'apparence de la surface. C'est pourquoi les pièces rejetées ne peuvent pas être spécialement marquées. Le test sur les vitrages doit être effectué à une distance d'environ 1.5 mètre à partir de la surface à évaluer. Les tests doivent se faire avec lumière artificielle. La garantie concerne seulement pour la livraison d'un nouveau vitrage dans l'atelier ou sur chantier. Le placement d'un vitrage ne tombe pas sous garantie. Pour l'évaluation du vitrage au niveau de la garantie, nous utilisons les critères imposés par le fournisseur des vitrages. Vous pouvez retrouver ces critères sur www.vgi.fiv.be sous la rubrique « publications » en cliquez sur « vue d'un vitrage transparent dans le bâtiment ».

Charnières et serrures (Schüco) :

10 ans de garantie sur les caractéristiques, fonctionnalité et l'esthétique, lors d'un usage normal et un entretien régulier. Lorsqu'il y a du vent et/ou courant d'air les châssis pivotants doivent toujours être fermés et verrouillés. L'usure normale et/ou l'usure due à une utilisation extrême ne tombe pas sous garantie. Le réglage des châssis après la réception finale d'un chantier tombe sous entretien normal et ne peut pas faire appel comme une demande de garantie-intervention.

Moustiquaire et moustiquaires pour portes(coulissantes) :

Ceux-ci sont techniquement considéré comme des éléments 'détachés' de l'habitation et ne sont pas couverts par la garantie.

Volets-persiennes :

Pas de garantie lorsque les volets ont été abimés par le vent. Pour diminuer ce risque nous vous conseillons d'utiliser des lamelles en aluminium au lieu du PVC pour une largeur à partir de 1800mm. La garantie sur les volets s'élève à 3 ans, excepté pour les couleurs brun foncés et structure bois. Il n'y pas de garantie sur les volets en aluminium placé dans une zone de 10 km de la cote. Les commandes de volets avec des mesures supérieures aux mesures/prix mentionnés sont sur demande. Les commandes de volets avec des mesures supérieures aux mesures/prix mentionnés ne tombes pas sous garantie.

Moteurs électriques :

Une garantie pendant 5 ans pour tous les problèmes techniques qui peuvent se présenter lors d'un usage avec des moteurs type SOMFY of distribué par AD MEGATEC.

Cette garantie de 5 ans expire sous les conditions suivantes :

Lorsque le moteur a été mal installé, aussi bien électrique que mécanique. Lorsque le moteur a été changé, ouvert ou réparé en dehors du fabricant. Lorsque le moteur est utilisé avec d'autres éléments (interrupteur et/ou commande électrique) qui ne sont pas livrés et approuvé par le fabricant. Lorsque le moteur est utilisé pour des autres fins prescrites par le fabricant. Lorsque le moteur n'est pas monté selon le schéma de connexion et les règles applicable pour l'électricité. Lorsque le moteur est endommagé par un mauvais stockage, transport ou catastrophes naturelles comme pour exemple un coup de tonnerre.

Conditions de garantie et modalités :

Application :

La garantie actuelle vous est fournie par le garant géographique mentionné ci-dessus sur le marché Belge et n'affecte pas les droits conférés au consommateur en vertu de la législation relative à la vente de biens de consommation.

En ce qui concerne le droit applicable et le tribunal compétant, le règlement s'applique conformément au contrat d'achat du garant.

Sujet :

Cette garantie s'applique uniquement pour les défauts non visibles lors de la livraison.

Origine, durée, exercice :

La garantie commence lors de livraison des marchandises chez le client et se termine automatiquement à la fin de la période de garantie.

Les réclamations au niveau de la garantie doivent être signalées à ADM par écrit au plus tard dans les 7 jours après livraison avec tous les documents nécessaires.

Portée de la garantie :

Si ADM reconnaît votre réclamation au niveau de la garantie, ADM offrira selon son propre choix un ou plusieurs des services suivants : réparation sur place, livraison d'un produit similaire ou une compensation.

Heures de travail et frais de déplacement :

Les garanties s'appliquent uniquement au matériel et jamais au niveau des heures de travail et aux frais de déplacement.

Dégâts et fonctionnalité :

Aucune garantie est accordée pour les endommagements, le mal fonctionnement des éléments et autres défauts ou l'origine du défaut n'est pas la faute d'ADM.

La garantie accordée par ADM ne sera pas valable lorsque :

- Le mauvais fonctionnement de portes parce que le kaltefeind se ferme avec de la chappe ou du mortier, et autres.
- Le mauvais fonctionnement des serrures suite à des salissements.
- Le mauvais fonctionnement des châssis/portes à cause d'un mauvais usage par autrui. Le mauvais fonctionnement des châssis/portes à cause d'un mauvais placement, règlement et/ou le mauvais calage de /vitrages/panneaux.
- Les endommagements aux matériaux à cause des négligences lors de l'exécution d'autres travaux (griffes, bosses, installation et/ou endommagements par le transport de tiers...)
- Le mauvais fonctionnement des pièces et autres défauts dus à des conditions météorologiques extrême et/ou à des dommages d'infraction.
- Le mauvais fonctionnement en cas de non-respect au niveau des consignes d'entretien.

ADM conseille donc de procéder à une inspection approfondie du matériel livré et de communiquer immédiatement par écrit (dans les 24 heures) les éventuels commentaires.

Instructions d'entretien :

Les châssis et portes en PVC sont facile d'entretien. Vous pouvez retrouver nos instructions d'entretien sur www.admegatec.com

Remarque:

Pour toutes les marchandises non mentionné et livré par ADM, s'applique les conditions de garantie qui sont en vigueur chez le fournisseur concerné. Pour toutes les marchandises non livrées par ADM la garantie ne s'applique pas. **Les conditions de garantie ne prennent effet qu'après la réalisation de toutes les obligations financières par toutes les parties et l'achèvement des signatures ci-dessous.**